



# Commune de Sainte-Mère-Église

## Compte-rendu de la Réunion du Conseil municipal du 27 avril 2017

Date de convocation :
20/04/2017
Date d'affichage :
20/04/2017

Le vingt-sept avril deux mil dix sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 50
Présents : 30
Votants : 34

### Étaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, C. KERVADEC, O. OSMONT, C. JORET, D. LACOTTE, J. SANTINI, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, C. MAURER, S. VOISIN, S. MARAIS, S. MICHEL, V. BUZE, A. HASLEY, A. MARIE, P. AUFRAY, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, P. DELADUNE, K. LUTIGNEAUX, C. HAMCHIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, J-P JOUAN, D. LEMAIRE.

Excusés : V. LETOURNEUR, D. CORNIERE ayant donné pouvoir à M. JEAN, M. BERNARD, A. LEGENDRE ayant donné pouvoir à P. DELADUNE, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K. LUTIGNEAUX, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE.

Absents : W. PALFREYMAN, L. LEFEVRE, P. COCHET, J. AMIOT, D. BEROT, O. PAUL, G. OSMONT, B. NIVELET, E. VOISIN, R. DIENIS, L. CLAIRE, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA.

Secrétaire : K. LUTIGNEAUX

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- une décision budgétaire
- l'appel à candidature lancé par le Parc Naturel Régional des Marais

puis donne lecture du courrier reçu ce jour de la part de M. Pierre COCHET, conseiller municipal de la commune historique de Chef du Pont. M. COCHET présente sa démission de sa fonction ayant déménagé. Le Conseil Municipal en prend acte. Il est composé désormais de 49 membres.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées au 23 mai et 22 juin 2017.

### 45/2017 -VOTE DES SUBVENTIONS

La parole est donnée à M. VOISIN Stéphane qui présente les propositions de la commission en charge. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'année 2017 :

Centre communal d'action sociale	9 500,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	500,00 €
Anciens combattants	500,00 € (250 € pour l'Ass SME et 250€ pour Chef du Pont)
club des aînés de Sainte Mère Église	400,00 €
Croix rouge locale	200,00 €
Football Club	3000,00 €
Handicapés Montebourg ANEHP	200,00 €
Tennis de table	600,00 €
Gymnastique volontaire	200,00 € ( sous réserve documents nécessaires)
Société hippique	1 000,00 €
MVCG	800,00 €
Maison de la Paix	400,00 €
Judo	450,00 €
prévention routière	100,00 €
Comité des Fêtes Sainte-Mère-eglise	2 000,00 €
Comité des Fêtes de Chef du Pont	400,00 € (+ 140 € prise en charge serrure)
Banque alimentaire	650,00 €
Tennis club	600,00 €
conciliateur de justice	50,00 €
chasse	100,00 €
comité des parents d'élèves SME	1 000,00 €
ASC La colombe CDP	1 000,00 €
AVA	500,00 €
Ass, des amis du hangar à dirigeable Ecausseville	100,00 € (2 abstentions)
les P'tits doudous	50,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
Développement soins palliatifs Nord Cotentin	100,00 €
association des aveugles de la Manche	50,00 €
France Alzheimer Manche	50,00 €
ligue départementale contre le cancer	50,00 €
amicale cycliste de Cherbourg	100,00 €
Gardon Chef du pont	200,00
la gabarre Picauville	50,00 €
club de l'amitié Chef-du-Pont	400,00 €
pause créative	100,00 €
asso amis de l'île de st Marcouf	50,00 €
Fondation du patrimoine	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €
les amis du Donjon	100,00 €
le Trident – projet triennal	1 000,00 €

Il est noté que les subventions attribuées aux associations de parents d'élèves des deux écoles seront complétées éventuellement plus tard suivant la proposition de la commission scolaire. A ce sujet, il est précisé que cette commission reste ouverte aux conseillers intéressés.

#### **46/2017 – Tarifs sur « l'esplanade du musée » pour festivités du 6 juin**

Le Conseil Municipal fixe, par 33 voix pour et 1 abstention, à 200 € le droit de place pour une activité à caractère commercial autre que les commerces de bouche sur l'esplanade du musée lors des festivités du 6 juin.

#### **47/2017- Tarifs des forains du marché hebdomadaire**

A compter du 01 juillet 2017, le conseil municipal fixe les tarifs suivants appliqués aux forains lors du marché hebdomadaire :

- 2 € les 4 premiers mètres puis 0,50 € le mètre linéaire suivant
- branchement EDF : 2,50 €
- forfait grilleur : 5,00 €

#### **48/2017 – Adhésion à l'association « les plages du Débarquement »**

La parole est donnée à Mme KERVADEC qui rappelle les différentes démarches liées à l'inscription des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO. 32 communes sont concernées entre Ravenoville et Ouistreham soit environ 80 kilomètres de bande maritime.

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Région Normandie de créer une association de préfiguration de la gouvernance des « Plages du Débarquement » dans le cadre de la demande d'inscription des « Plages du Débarquement » sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, association qui permettra :

- 1) de conforter la démarche existante en étant plus performant dans le portage collégial de la candidature ;
- 2) d'animer la candidature et de mettre en œuvre les actions d'information et de sensibilisation nécessaires au partage des valeurs du bien auprès des différents acteurs ;
- 3) de fédérer l'ensemble des acteurs autour du projet et donc de construire progressivement le partenariat ;
- 4) enfin, de donner une unité au bien, aujourd'hui très morcelé.

CONSIDERANT l'intérêt de cette démarche et l'importance de la gouvernance dans le dispositif de gestion du futur bien,

Après en avoir délibéré, décide par 30 voix Pour et 4 abstentions

- D'adhérer à l'association de préfiguration de la gouvernance du bien « Les Plages du Débarquement » dont les statuts sont joints en annexe,
- De participer aux travaux mis en place dans ce cadre,

- D'autoriser le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

M. VOISIN souligne qu'une participation financière de la commune sera sollicitée. Compte tenu qu'elle est à ce jour inconnue, l'assemblée générale constitutive n'ayant pas eu lieu, M. QUETIER indique qu'il sera toujours possible d'en délibérer à nouveau.

#### **49/2017- Convention avec la FDGDON : programme de lutte contre le frelon asiatique**

La fédération FDGDON propose, pour un an, à la commune d'adhérer au programme départemental de lutte contre le frelon asiatique pour la somme de 87 €. Diverses actions sont prévues : sensibilisation, information et prévention, surveillance des nids, protection des ruchers, destruction de nids de frelons asiatiques. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention pour une année.

Une information complète sera présentée dans le prochain numéro de la lettre d'information.

#### **50/2017-Remplacement d'un membre du CCAS**

Monsieur QUETIER indique que Mme KERVADEC souhaite ne plus siéger au sein du centre communal d'action sociale et propose la candidature de Mme CHRETIEN. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la démission de Mme KERVADEC et nomme Mme CHRETIEN pour la remplacer.

#### **51/2017- Renouvellement d'un CAE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. QUETIER, à l'unanimité,

- accepte de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi avec M. PHILIPPE Gilbert du 01 juin 2017 au 31 mai 2018
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

#### **Point sur le livre « prisonniers allemands » Foucarville**

Mme KERVADEC prend la parole afin de présenter les différents financeurs dans cette opération, et que plus de 220 livres ont été vendus via la souscription. La dédicace aura lieu le 18 mai à 18 h en mairie de Foucarville en présence des auteurs.

M. QUETIER tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour cette réalisation. Il précise par ailleurs que la charge financière sera nulle pour la commune.

#### **52/2017 – Décision modificative n° 1- budget général**

En tenant compte d'une recette complémentaire sur la dotation nationale de péréquation de 7 078 € il est proposé d'affecter cette somme en section d'investissement pour des dépenses complémentaires : complément budgétaire pour l'acquisition d'un paratonnerre de Foucarville, mobilier (bureau des « adjoints ») et l'acquisition d'une auto laveuse - salle de la petite Vitesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide des écritures suivantes :

Désignation	Augmentation des crédits
D- 020 dépenses imprévues investissement	1978,00 €
D 023 – virement section investissement	7078,00 €
D 21318-24 – paratonnerre de Foucarville	400,00 €
D 2183-137 -Matériel de bureau	1 200,00 €
D 2188-40 – Divers (auto laveuse)	3 500,00 €
R 021- Virement de la section de fonctionnement	7 078,00 €
R 74127- Dotation nationale de péréquation	7 078,00 €

### **53/2017- Appel à candidature**

Le Parc Naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin souhaite mettre en œuvre un inventaire participatif de la biodiversité à l'échelle communale. Le projet sera présenté lors d'une réunion publique suivie d'une sortie sur le terrain à la découverte de la flore de la commune. Suivront des sorties de terrain, des soirées événements et au final un bilan réalisé avec des volontaires. Le conseil Municipal à l'unanimité, valide le projet et propose sa candidature à cet inventaire.

### **Économies budgétaires**

Un courtier propose de réaliser un audit sur les dépenses budgétaires communales et plus particulièrement sur celles liées aux achats et fournitures. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

### **Questions diverses**

- Affaire NIS/EUROVIA : Ce jour, le rapporteur public devant le tribunal administratif a conclu à la condamnation solidaire des sociétés NIS et EUROVIA à payer à la commune la somme de 221 241,18 € au titre des travaux de remise en état des pavés dans le centre bourg, la somme de 4700 € au titre du remboursement des frais d'expertise et à celle de 1500 € pour frais de justice. L'affaire est mise en délibéré sous quinzaine.
- Mme ENGUEHARD au sujet des travaux ayant eu lieu dans le village de Baudienville en souligne la dangerosité. Elle a constaté par temps de brouillard, le défaut de signalisation pour les automobilistes et souhaite savoir combien a coûté cette opération. M. LACOTTE lui confirme que les travaux ont été commandés et payés par le conseil départemental, des panneaux d'agglomération vont être prochainement posés. Ce point sera relaté aux services concernés.

- M. SANTINI s'interroge sur la zone de co-voiturage à Fauville où de nombreuses voitures stationnent. Il ne s'agit pas d'une zone officielle et cela ne relève pas de la compétence communale.
- Mme HEBERT fait un compte rendu de la réunion du comité de pilotage TAP. Ont été soulignés les points suivants :
  - résultat de l'enquête auprès des parents, enfants, enseignants, animateurs : bilan satisfaisant
  - problème de disponibilité de locaux sur Ste Mère Église
  - les animateurs souhaiteraient plus de matériel et une régie d'avance pour Mme BOREL afin d'acheter du matériel dans des grandes distributions locales.
- M. VOISIN présente le salon du livre qui aura lieu les 27 et 28 mai 2017.